



**Ville de Gonfreville l'Orcher**

Commune de Normandie  
Seine-maritime 9.100 habitants  
Quartier en QPV

**A l'attention de :**

**Monsieur le Président de la République  
Madame la Ministre en charge des sports**

## **3èmes Assises communales du sport Samedi 23 mars 2024 : Résolution**

Les acteurs du mouvement sportif Gonfrevillais, réunis le 23 mars en Assises communales du sport, ont réfléchi et dialogué sur l'état des lieux et sur l'évolution des pratiques sportives, l'accès au sport dans la cité, son financement, le haut-niveau, le rôle de l'Office municipal des sports.

Ces travaux ont confirmé bien entendu les bienfaits de la pratique sportive, tant pour la santé, le bien-être, le développement personnel et l'émancipation des pratiquants, que pour le lien social, la qualité de vie, le vivre-ensemble, la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Et par conséquent la nécessité d'encourager, d'accompagner et de favoriser l'accès aux pratiques sportives, dès le plus jeune âge puis à tous les âges de la vie.

Mais ces travaux ont également mis en lumière de façon argumentée et documentée :

- Une diversification des pratiques sportives et un accroissement des besoins à couvrir qui en résulte localement (sport en club, sport handicap, sport loisirs, sport santé, sport environnement, sport au féminin, sport scolaire, sport en entreprise...);
- Un affaiblissement ou une fragilisation, selon les clubs et les disciplines, des ressources et des moyens des associations pour faire face à leurs charges ;
- Une forte hausse des prix, non compensée, sur les dépenses courantes et dépenses d'équipements des associations (véhicules, matériel pédagogique, équipements sportifs...).
- Une diminution, constante depuis 15 ans et en raison des décisions imputables à l'Etat (suppression de la DGF, application d'une contribution forcée au redressement des finances de l'Etat, exonération partielle de la Taxe foncière des entreprises industrielles, perte de leviers fiscaux...), des réponses budgétaires pouvant être mobilisées sur le budget communal pour accompagner les acteurs locaux à couvrir leurs activités ou à se mettre en conformité avec les obligations normatives et réglementaires imposées par leurs fédérations.



Il en résulte une forte inquiétude exprimée par les acteurs locaux face à un accroissement des besoins à couvrir, et par conséquent des moyens à mobiliser, dans un contexte de raréfaction des ressources pouvant être mobilisées.

La commune consacre 11% de son budget de fonctionnement à la vie sportive et associative quand l'Etat y consacre moins de 0,5% hors dépenses exceptionnelles liées à l'accueil des Jeux Olympiques.

C'est pourquoi les participants demandent à l'Etat de dégager un budget annuel à hauteur de 1% afin de prendre notamment en compte le besoin d'aider les communes à faire face à leurs charges, particulièrement en terme d'équipements, et les associations à dispenser des activités répondant à la fois à l'intérêt général et à l'intérêt de santé publique.

Ils souhaitent également que les dépenses liées au matériel et aux équipements utilisés dans le cadre de leurs activités, et que les clubs acquièrent sur leur propre budget, puissent être exonérées de la TVA ou qu'ils puissent obtenir le remboursement de la TVA.

Fait à Gonfreville l'Orcher,  
le 23 mars 2024